

il serait futile de leur demander de respecter de nouvelles ententes. Au contraire, les gouvernements doivent utiliser les moyens de contrôle interne existants et coopérer avec d'autres États pour éliminer les trafiquants d'armes illicites (toutes les nations dans une région donnée devraient adopter des restrictions d'exportation uniformes). Le but ne devrait pas être d'éliminer complètement cette source d'approvisionnement, mais de la restreindre et de forcer ainsi les belligérants à chercher une entente négociée.

716. Latham, Andrew. "Taking the Lead? Light Weapons and International Security." *International Journal*. Vol. LII, printemps 1997, p. 316-341.

Latham prévient [TRADUCTION] « qu'à moins que l'abondance, l'accessibilité immédiate et la prolifération persistante des armes légères ne soient reconnues comme un sérieux obstacle à démocratisation, au développement, à la bonne gouvernance et à la consolidation de la paix, il est improbable que l'on puisse progresser vers l'adoption d'une stratégie efficace ». Le but de l'article est triple :

- 1) offrir un survol des causes et des conséquences de la prolifération des armes légères;
- 2) élaborer un cadre de mesures pragmatiques, réalistes et constructives permettant de résoudre le problème;
- 3) identifier les mesures que peut prendre le Canada pour faire progresser le traitement du dossier.

Latham souligne plusieurs conséquences de l'accessibilité et de la diffusion à grande échelle des armes légères, qui peuvent notamment :

- 1) saper les mécanismes institutionnels traditionnels et modernes qui régissent l'ordre public, la médiation des conflits, la bonne gouvernance et la défense nationale;
- 2) promouvoir une « culture de la violence » (transformer la culture jusqu'à rendre normales les réactions violentes à des problèmes sociaux);
- 3) contrecarrer l'évolution vers une gouvernance démocratique (les armes peuvent augmenter la dépendance envers la violence comme instrument de contrôle politique);
- 4) polariser les sociétés et intensifier la violence intercommunale;
- 5) saper le développement humanitaire (toutes les armes légères peuvent être utilisées de façon inhumaine);
- 6) prolonger les conflits sociaux et miner les efforts de consolidation de la paix à l'issue d'un conflit.

Plusieurs facteurs contribuant à la prolifération des armes légères sont également cités :

- 1) l'absence d'institutions politiques durables capables de répondre aux besoins de sécurité de base des êtres humains (l'incapacité de nombreux pays de protéger les personnes contre le crime organisé ou la violence spontanée);
- 2) l'existence d'États particulièrement autoritaires qui menacent les individus ou les collectivités (en incitant les personnes et les groupes à se procurer des armes légères pour assurer leur sécurité);
- 3) l'acceptation de la culture guerrière traditionnelle et des cultures militarisantes (celles au sein desquelles il n'est pas seulement acceptable mais désirable de posséder des armes légères);